

# BULLETIN D'ADHESION REGIME DE PREVOYANCE

CCN DES ENTREPRISES D'INSTALLATION SANS FABRICATION, Y COMPRIS ENTRETIEN, RÉPARATION, DÉPANNAGE DE MATÉRIEL AÉRAULIQUE, THERMIQUE, FRIGORIFIQUE

A retourner impérativement dûment complété à :  
OFRACAR Finances – 3 rue Georges Charpak PA de la Vatine –  
76136 Mont-Saint-Aignan



Zone réservée

N° SIREN :  
N° Entreprise :

Code apporteur :

## INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE (\*champs obligatoires)

• Entreprise  
RAISON SOCIALE de l'entreprise\* : \_\_\_\_\_ Sigle : \_\_\_\_\_  
Forme juridique : \_\_\_\_\_ Adresse du siège social\* : \_\_\_\_\_  
Code postal\* : \_\_\_\_\_ Ville\* : \_\_\_\_\_  
Téléphone\* : \_\_\_\_\_ E-mail\* : \_\_\_\_\_  
N° Siret (Siren + NIC)\* : \_\_\_\_\_ Date de création : \_\_\_\_\_ Code NAF (ex-APE) : \_\_\_\_\_  
Activité principale : \_\_\_\_\_ CCN : \_\_\_\_\_ N°IDCC : \_\_\_\_\_  
Adresse de correspondance\* : \_\_\_\_\_  
Code postal\* : \_\_\_\_\_ Ville\* : \_\_\_\_\_  
Téléphone\* : \_\_\_\_\_ E-mail\* : \_\_\_\_\_  
Nombre de salariés : \_\_\_\_\_ Non cadres<sup>1</sup> : \_\_\_\_\_ Cadres<sup>2</sup> : \_\_\_\_\_  
Le cas échéant : Nom du précédent exploitant : \_\_\_\_\_  
Nature juridique de la reprise : \_\_\_\_\_ Ancien N° Siret : \_\_\_\_\_  
• Expert-comptable  
Nom de votre Expert-Comptable : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

## ADHESION AU REGIME DE PREVOYANCE

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ agissant en qualité de \_\_\_\_\_  
ayant pouvoir d'engager l'entreprise (représentant légal de l'entreprise ou personne dûment mandatée), déclare adhérer au régime obligatoire de  
prévoyance auprès de KLESIA Prévoyance à effet du \_\_\_/\_\_\_/20\_\_.

| Personnel à assurer<br>(cocher la ou les cases de la catégorie de personnel à assurer) | Cotisations         |
|--|---------------------|
| <input type="checkbox"/> Salariés non cadres <sup>1</sup>                              | 1,02% TA - 1,89% TB |
| <input type="checkbox"/> Salariés cadres <sup>2</sup>                                  | 2,12% TA – 3,02% TB |
| <b>Garantie Maintien de salaire (&gt;1 an d'ancienneté)</b>                            |                     |
| Salariés non cadres <sup>1</sup><br>Salariés cadres <sup>2</sup>                       | 0,14% TA – 0,33% TB |

TA : Part du salaire de référence limité à un plafond de la Sécurité sociale. TB : Part du salaire de référence supérieure au plafond de la Sécurité sociale limité à 3 plafonds.  
TC : Part du salaire de référence comprise entre 4 et 8 plafonds de la Sécurité sociale.

1. Salariés ne relevant pas des articles 4 et 4 bis de la CCN du 14 mars 1947 2. Salariés relevant des articles 4 et 4 bis de la CCN du 14 mars 1947

La présente adhésion prend effet après acceptation de KLESIA Prévoyance, constatée par l'émission d'un certificat d'adhésion fixant la date d'effet et accompagnée d'une notice d'information par salarié concerné dont un exemplaire sera à lui remettre.

FAIT à : \_\_\_\_\_ LE : \_\_\_\_\_  
Je reconnais avoir reçu la notice d'information, les conditions générales et les garanties du (des) contrat(s) précité(s), leurs modalités d'entrée en vigueur, ainsi que les formalités à accomplir en cas de sinistre. La nature et le niveau des garanties adoptées dans le cadre de ces contrats sont définis dans le tableau ci-contre.  
Je certifie en outre avoir déclaré tous les participants en arrêt de travail à la date de signature de la demande et avoir précisé s'ils bénéficient de prestations « Incapacité de travail – Invalidité » auprès d'un autre organisme de prévoyance.

**CACHET DE L'ENTREPRISE**  
Et signature de nos représentant légal

Conformément à la réglementation en vigueur, et en particulier au règlement général sur la protection des données n°2016/679 du 27 avril 2016, les informations transmises via ce formulaire sont destinées à KLESIA Prévoyance en sa qualité de responsable du traitement, et pourront être transmises aux entités de KLESIA (AMK), ainsi qu'à ses éventuels réassureurs, prestataires, délégataires de gestion et partenaires commerciaux. Vos données sont collectées, dans le cadre de notre relation contractuelle à des fins de gestion administrative de votre dossier, et à des fins d'information sur les offres, produits et services de KLESIA (AMK), et de ses partenaires en charge d'activités confiées par le groupe. Vos données sont également collectées en vue de respecter nos obligations légales et réglementaires, en particulier afin de lutter contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, et contre la fraude à l'assurance. Vos données personnelles seront conservées tout au long de la durée de la relation contractuelle et conformément aux durées de prescription légales. Vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement et le retrait du consentement au traitement de vos données personnelles ainsi que limiter ou vous opposer au traitement en écrivant à KLESIA - Service INFO CNIL - Service INFO CNIL CS 30027, 93108 Montreuil cedex, ou par courriel à l'adresse suivante : [info.cnil@klesia.fr](mailto:info.cnil@klesia.fr). Votre demande doit être accompagnée d'une copie d'un titre d'identité en cours de validité. Vous pouvez également demander la portabilité des données que vous avez fournies lorsqu'elles sont nécessaires au contrat ou lorsque votre consentement était requis. Veuillez noter, toutefois, que certaines données peuvent être exclues de ces demandes dans certaines circonstances, notamment si nous devons continuer à traiter vos données pour servir nos intérêts légitimes ou respecter une obligation légale. Nous pouvons vous demander de nous fournir un justificatif d'identité pour confirmer votre identité avant de répondre à votre demande. KLESIA (AMK) prend les mesures conformes à l'état de l'art afin, d'assurer la sécurité et la confidentialité des données, conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur. En cas de désaccord concernant l'utilisation que nous faisons de vos données, nous vous invitons à contacter nos services afin d'exposer vos demandes ou griefs à l'adresse suivante : KLESIA - Service INFO CNIL - Service INFO CNIL CS 30027, 93108 Montreuil cedex, ou par courriel à l'adresse suivante : [info.cnil@klesia.fr](mailto:info.cnil@klesia.fr). En tout état de cause, il vous est possible de saisir directement la CNIL à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Je souhaite être contacté par KLESIA (AMK) et ses partenaires en charge d'activités confiées par le groupe pour recevoir des informations sur leurs offres, produits et services : Oui  / Non

Je souhaite être contacté par KLESIA (AMK) et ses partenaires en charge d'activités confiées par le groupe pour recevoir des newsletters : Oui  / Non

**KLESIA Prévoyance**, Institution de prévoyance régie par les dispositions du titre III du Livre IX du Code de la Sécurité sociale – Siège social : 4 rue Georges Picquart – 75017 Paris  
**OCIRP**, Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance, Union d'institutions de prévoyance régie par le code de la Sécurité sociale 17 rue Marignan – CS 50003 – 75008 Paris  
**ASSURFROID** – Siège social : 3 rue Georges Charpak – CS 90310 – 76136 Mont Saint Aignan Cedex - Sarl au capital de 200 000 euros – n° ORIAS : 07 008 311 – [www.orias.fr](http://www.orias.fr) – RCS Rouen B 481 506 889 – Courtier en Assurances au sens de l'article L.520-1 b) du Code des assurances placé sous le contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest – CS 92459 – 75436 PARIS Cedex 09

# GARANTIES PREVOYANCE

CCN DES ENTREPRISES D'INSTALLATION SANS FABRICATION, Y COMPRIS ENTRETIEN, RÉPARATION, DÉPANNAGE DE MATÉRIEL AÉRAULIQUE, THERMIQUE, FRIGORIFIQUE

|   | Les prestations sont exprimées en % du salaire annuel brut de référence<br>Tranches A <sup>1</sup> et B <sup>2</sup> |                                      |
|---|--|--------------------------------------|
|   | Garanties non cadres   | Garanties cadres                     |
| <b>Garantie Décès toutes causes - IAD</b>   |  |                                      |
| Quelle que soit la situation de famille, versement d'un capital égal à  | 100%   |                                      |
| Célibataire, veuf, divorcé ou séparé sans enfant à charge   | -  | 300%                                 |
| Marié, pacsé, concubin sans enfant à charge   | -  | 400%                                 |
| <b>Majoration par enfant à charge supplémentaire</b>  | -  | 100%                                 |
| <b>Rente éducation (enfants à charge)</b>   |  |                                      |
| De 0 à 12 ans   | 8%   | 8%                                   |
| De 12 à 18 ans  | 10%  | 10%                                  |
| De 18 à 26 ans  | 15%  | 15%                                  |
| Rente viagère pour les enfants infirmes   |  |                                      |
| <b>Majoration décès ou IAD par accident</b>   |  |                                      |
| Versement d'un capital égal à   | Néant  | 300%                                 |
| <b>Double effet</b>   |  |                                      |
| Versement d'un capital égal à   | 100 % du capital décès toutes causes   | 200 % du capital décès toutes causes |
| <b>Allocation obsèques</b>  |  |                                      |
| En cas de décès du salarié, de son conjoint ou d'un enfant à charge, versement d'une allocation égale à   | 1 PMSS <sup>3</sup>  | 2 PMSS <sup>3</sup>                  |
| <b>Incapacité de travail sous déduction des prestations versées par la Sécurité sociale</b>   |  |                                      |
| Salarié de moins d'un an d'ancienneté : franchise continue de 90 jours par arrêt de travail   | 81%  | 81%                                  |
| Salarié de plus d'un an d'ancienneté : franchise continue de 45 jours par arrêt de travail  | 81%  | 81%                                  |
| <b>Maternité</b>  |  |                                      |
|   | 81%  | 81%                                  |
| <b>Rente d'invalidité</b>   |  |                                      |
| 2 <sup>ème</sup> catégorie  | 80%  | 80%                                  |
| 3 <sup>ème</sup> catégorie  | 80%  | 80%                                  |
| <b>Rente d'invalidité en cas d'ATMP</b>   |  |                                      |
| Taux d'invalidité supérieur à 66%   | 80%  | 80%                                  |
| <b>Garantie Maintien de salaire</b>   |  |                                      |
| Pour les salariés de plus d'un an d'ancienneté, versement d'indemnités journalières du 16 <sup>ème</sup> au 45 <sup>ème</sup> jour d'arrêt de travail | 80%  | 80%                                  |

1. Tranche A : Part du salaire de référence limité à un plafond de la Sécurité sociale.

2. Tranche B : Part du salaire de référence supérieure au plafond de la Sécurité sociale limité à 3 plafonds.

3. PMSS : Plafond mensuel de la Sécurité sociale. 3 311€ au 01/01/2018

## Pièces à joindre au dossier d'adhésion

- Extrait Kbis de moins de 3 mois
- Etat du personnel de la catégorie à assurer
- Liste du personnel en arrêt de travail
- Le Relevé d'Identité Bancaire de l'entreprise
- Le mandat SEPA complété